

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **11 février 2013**, 19hr00, au complexe municipal (2^{ème} étage), 27, rue des Érables, sous la présidence du maire, Michel Levesque

Sont aussi présents :

Ross	Kareen	conseillère	siège no 4
Moreau	Nicole	conseillère	siège no 5
Girard	Catherine	conseillère	siège no 6
Grenier	Steeve	conseiller	siège no 2
Grenier	Lise	conseillère	siège no 3

Est absent :

Bureau	Pierre	conseiller	siège no 1
--------	--------	------------	------------

Madame Diane Cyr, Directrice Générale, Sec. Trésorière est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Levesque maire après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2013-134

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-135

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :
Le procès-verbal du 14 janvier 2013 soit et est accepté sans modifications

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-136

4. CORRESPONDANCE 2013-02

Il est proposé par Kareen Ross, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2013-02

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-137

5.CHÈQUES À ACCEPTER

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter la liste de chèques de 2883-2914

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun dépôt d'avis de motion.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopter.

8. POUR INFORMATIONS

A : Taxes à recevoir au 111-02-2013

a) Arrérages 20 829\$ Courant : 71 125\$ Non échue : 213 205\$ Total de : 305 159\$

9. Affaires nouvelle

Rés :2013-138

a) Adoption des prévisions budgétaires de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de La Manicouagan

Il est proposé par Steeve Grenier et unanimement résolu

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Régie de Gestion des Matières résiduelles Manicouagan pour des revenus de 5 612 049\$, des dépenses et obligations de l'ordre de 5 597 595 \$ et un excédent prévu de 14 654\$.

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-139

b) Autorisation de signature – Protocole d'entente / Fourniture de services en matière d'inspection de certains bâtiments et réalisation de plans d'intervention

- Considérant que : le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan est entré en vigueur le 13 août 2012;
- Considérant que : les municipalités locales ont adopté des plans de mise en œuvre des objectifs de ce schéma;
- Considérant que : la MRC de Manicouagan, en collaboration avec les services de sécurité incendie des municipalités locales concernées, doit élaborer un programme sur l'inspection des risques élevés et très élevés;
- Considérant que : les municipalités doivent mettre en application ce programme d'inspection « en impliquant obligatoirement une ressource qualifiée en prévention des incendies »;
- Considérant que : les municipalités de Franquelin, Godbout et la Ville de Baie-Comeau désirent bénéficier des services du coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie de la MRC afin de réaliser ces actions.

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que

Le maire, Monsieur Michel Levesque et la directrice générale, Madame Diane Cyr soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Franquelin le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Manicouagan et les municipalités participantes relativement à la fourniture de services en matière d'inspection de certains bâtiments et la réalisation de plans d'intervention

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-140

c) Boîte à musique R.I.M.E. (Guillaume Ruel)

- Attendu que : Les représentants du projet "Boîte à musique R.I.M.E." sont venus rencontrer M. le maire et Mme la Directrice à la fin de 2012
- Attendu que : Ils tentent de mettre sur pied un système de spectacles dans les petites municipalités du Québec
- Attendu que : Pour ce faire, ils ont besoin de l'engagement ferme des municipalités concernées, ainsi que d'une mise de fond de 2 500\$ par municipalité
- Attendu que : Cette mise de fond devrait être remboursée à la Municipalité après la tenue des spectacles avec les revenus de ceux-ci
- Attendu que : Le conseil a déjà pris connaissance de ce dossier

Il est proposé par Steeve Grenier et unanimement résolu que :

L'offre de la Boite à musique R.I.M.E. soit et est acceptée à condition que les fonds investis dans le projet puissent être puisés à même les fonds du pacte rural.

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-141

d) Offre pour Assurances-salaires

- Attendu que : Une polémique existe présentement à savoir si nous devons rester avec Groupe AGA ou si nous devrions le groupe Mallette Actuaire qui ont été sélectionnés lors de l'appel d'offre de l'U.M.Q.
- Attendu que : Plusieurs municipalités ont rejoints le groupe Mallette Actuaire et que par conséquent le Groupe AGA voit son nombre de membre réduit d'autant
- Attendu que : L'une des plus grande force de ses regroupement est justement le nombre de membres
- Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, en novembre dernier, un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;
- Attendu que six soumissions ont été reçues ;
- Attendu que les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et que le comité exécutif de l'UMQ a suivi sa recommandation quant au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage ;

- Attendu que lors de sa réunion du 30 novembre 2012, le comité exécutif de l'UMQ a octroyé le contrat au Groupe Mallette Actuaire inc. pour un montant de 273 856.91 \$ par année, pour un coût total sur cinq ans de 1 369 284.55 \$;
- Attendu que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ au Groupe Mallette Actuaire Inc. est de 0,8 % ;
- Attendu que La Municipalité de Franquelin a reçu une proposition de l'UMQ d'adhérer à son regroupement et de retenir les services du Groupe Mallette Actuaire Inc. ;
- Attendu que La Municipalité de Franquelin désire se joindre à ce regroupement ;
- Attendu que selon l'estimation de la *Municipalité de Franquelin* la valeur de son contrat s'avère inférieure à 25 000 \$;

Il est proposé par Catherine Girard et unanimement résolu :

- QUE La Municipalité de Franquelin confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour obtenir auprès du Groupe Mallette Actuaire inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour les employés, au taux de commission de 0,8 % ;
- QUE l'adhésion au regroupement sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- QUE La Municipalité de Franquelin s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé
- QUE La Municipalité de Franquelin mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE La Municipalité de Franquelin s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-142

e) Offre de parution dans le journal Plein Jour

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin accepte de participer au cahier hommage à M. Gérard Asselin pour ¼ de page.

Adoptée à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTION

Les gens présents posent leurs question M. le maire leurs donne les réponses appropriées

Rés : 2013-143

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 19 h15

Adoptée à l'unanimité

Michel Levesque, Maire

Diane Cyr, Dir.Générale